

Session du 28 janvier 2013

AVIS

relatif au

BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION 2013

*présenté par M. Albert MAHÉ, Rapporteur Général du budget
Au nom de la Commission n°1 « Finances - Prospective - Europe - Interrégionalité »*

Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), Alphonse ANTIER (Chambre régionale de métiers), Jacques GUILLAUME (UNSA), Jean-Marie MOREL (Jeunesse), Joseph MOREAU (CCIR), Christian DUBOT (CGT), Yvon ALLAINGUILLAUME (Comité régional des banques), Jean CLERC (CFE/CGC), Claude COCHONNEAU (Chambre régionale d'agriculture), Joël FOURNY (Chambre régionale de métiers), Daniel PRIVAT (MEDEF), Daniel JURET (CGT/FO), André TAMEZA (Personne Qualifiée), Michel GOUGEON (Chambre régionale de métiers), Didier FOURNIS (UNAPL), Mme Chantal MARCHAND (CFDT), M. Philippe YZAMBART (UNAPL), Mme Zohra GALLARD (CGPME), M. Benoit CAILLIAU (MEDEF).

Entendue l'intervention de M. Patrick DELPECH, Président de la Commission des Finances du Conseil régional, Rapporteur général du Budget.

89 votants. Adopté par :

Pour : 81
Contre : 2
Abstention : 6

1	ANALYSE FINANCIERE.....	3
1.1	Les recettes réelles de l'exercice 2013	3
1.2	Les autorisations de programme et d'engagement	5
1.3	Les crédits de paiement	8
1.4	Les équilibres budgétaires	11
1.5	Les restes à payer	13
1.6	La gestion de l'institution régionale, communication et démocratie.....	14
1.7	Observation globale sur l'analyse financière.....	14
2	LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA REGION	15
2.1	Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	15
2.2	Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales.....	18
2.3	Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	19
2.4	Solidarités, santé et égalité des droits.....	20
2.5	Infrastructures, transports et déplacements	21
2.6	Aménagement du territoire et environnement	22
2.7	Education et apprentissage	23
2.8	Culture, Sport, Citoyenneté et Education populaire.....	23
3	SYNTHESE DES REMARQUES DU CESER.....	26
	CONCLUSION.....	28
	ANNEXES.....	29
	Annexe 1 - Les recettes	29
	Annexe 2 - Les autorisations de programme et d'engagement	31
	Annexe 3 - Les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement.....	32
	Annexe 4 - Le Plan Pluriannuel d'Investissement et les restes à payer	33
	Annexe 5 - La situation des autorisations de programmes (AP) et des autorisations d'engagement (AE)...	34

1 ANALYSE FINANCIERE

1.1 LES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE 2013

	BP 2012	BP 2013	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	1 050 840 000	1 062 353 300	1,1%
Concours financiers de l'Etat	394 850 000	392 550 000	-0,6%
Les ressources fiscales et de compensation de la réforme fiscale	540 500 000	557 362 000	3,1%
Les recettes liées aux politiques régionales	115 490 000	112 441 300	-2,6%
Recettes réelles d'investissement	116 780 000	123 869 515	6,1%
Total des recettes réelles	1 167 620 000	1 186 222 815	1,6%

Les recettes réelles de l'exercice 2013 connaissent une faible progression de 1,6% (1,1% pour les recettes de fonctionnement et 6,1% pour celles d'investissement) conformément aux chiffres annoncés lors des Orientations Budgétaires.

◆ *Les recettes de fonctionnement : 1 062 353 300 € (+1,1% par rapport au BP 2012)*

. *Les concours financiers de l'Etat : 392,6 M€ (36,95% des RRF)*

Concours financiers de l'Etat	BP 2012	BP 2013	Evolution
Dotation Globale de fonctionnement (DGF) Forfaitaire	263 000 000	263 000 000	0,0%
Dotation de Décentralisation -Formation Professionnelle & Apprentissage (DDRFP)	104 350 000	104 350 000	0,0%
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	16 900 000	16 900 000	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité (DTCE)	10 600 000	8 300 000	-21,7%
Total	394 850 000	392 550 000	-0,6%

Comme annoncé, les trois principales dotations de l'Etat (DGF, DGD et DDRFP) sont reconduites à l'euro près et la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité (DTCE), qui remplace en 2013 les diverses allocations compensatrices perçues en 2012, est évaluée avec une perte de 2,3 M€.

. *Les ressources fiscales et de compensation de la réforme fiscale : 557,4 M€ (52,46% des RRF)*

Les ressources fiscales et de compensation de la réforme fiscale	BP 2012	BP 2013	Evolution
Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	180 000 000	188 500 000	4,7%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) - ferroviaire	10 500 000	11 000 000	4,8%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) - télécommunications	21 500 000	21 600 000	0,5%
Dotation complémentaire DCRTP	15 800 000	15 800 000	0,0%
Dotation complémentaire FNGIR	15 600 000	15 600 000	0,0%
Rôles supplémentaires	300 000	200 000	-33,3%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)	183 800 000	181 962 000	-1,0%
Taxe sur les cartes grises	113 000 000	122 700 000	8,6%
Total	540 500 000	557 362 000	3,1%

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Les ressources de compensation de la réforme fiscale progressent de 9,1 M€ par rapport au BP 2012.

Le produit inscrit au BP 2013 pour la CVAE correspond à une progression de 1,7% par rapport à la notification de mars 2012 en se basant sur une évolution proche du taux de croissance 2011.

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) ferroviaires est équivalent à celui notifié fin 2012 et celui de l'IFER sur les répartiteurs télécoms à celui notifié en mars 2012.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) a pour objectif de garantir le niveau de ressources des Régions avant et après la réforme : 15,8 M€ (identique à 2012).

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) organise un rééquilibrage entre les Régions gagnantes après la réforme et les perdantes : 15,6 M€ (identique à 2012).

Le produit de la taxe sur la consommation des produits pétroliers (TICPE) est prévu avec une baisse de 1% anticipant une baisse de la consommation de carburants en 2013.

Le produit de la taxe sur les cartes grises progresse de 8,6% (+9,7 M€), prévision prenant en compte une baisse des immatriculations et l'augmentation du tarif voté en novembre 2012 (passage de 39 à 43 € par cheval-vapeur).

. Les recettes liées aux politiques régionales : 112,4 M€ (10,58% des RRF)

Les recettes liées aux politiques régionales		BP 2012	BP 2013	Evolution
	Participations diverses	96 405 000	95 832 800	-0,6%
	Recettes tarifaires et de gestion	14 735 000	15 040 200	2,1%
	Remboursements d'avances	400 000	525 000	31,3%
	Recettes exceptionnelles	3 950 000	1 043 300	-73,6%
Total		115 490 000	112 441 300	-2,6%

Les principales recettes sont liées à l'apprentissage (80,5 M€), à la formation professionnelle continue (4,6 M€), au fonds académique de rémunération des personnels d'internat (8 M€), aux recettes des lignes routières régionales (2,9 M€).

◆ Les recettes d'investissement : 123 869 515 € (+6,1% par rapport au BP 2012)

Recettes réelles d'investissement		BP 2012	BP 2013	Evolution
	Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES)	23 120 000	23 120 000	0,0%
	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)	35 000 000	37 000 000	5,7%
	Fonds de concours	13 975 000	20 031 300	43,3%
	Participations diverses	23 450 000	12 580 000	-46,4%
	Recettes tarifaires et de gestion	15 000 000	16 572 000	10,5%
	Remboursements d'avances	4 155 000	2 156 000	-48,1%
	Recettes exceptionnelles	2 080 000	12 410 215	496,6%
Total		116 780 000	123 869 515	6,1%

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), créée en 1983 pour compenser les dépenses d'équipement et d'investissement des lycées, est bloquée en valeur en 2013 comme les autres dotations de l'Etat. Les fonds de concours versés à la Région, quand elle est maître d'ouvrage, sont prévus en augmentation de 6 M€. La baisse des participations diverses est due à la gestion des fonds structurels européens (-9 M€). Le FCTVA figure pour 15 M€ dans les recettes tarifaires et de gestion, 10 M€ sont prévus en recettes exceptionnelles pour le reversement d'une subvention d'équipement RFF.

La TICPE Grenelle est réévaluée à 37 M€. On peut penser raisonnablement que cette TICPE Grenelle, recette d'investissement supplémentaire depuis 2011, fera l'objet d'une recette de remplacement à partir de 2014.

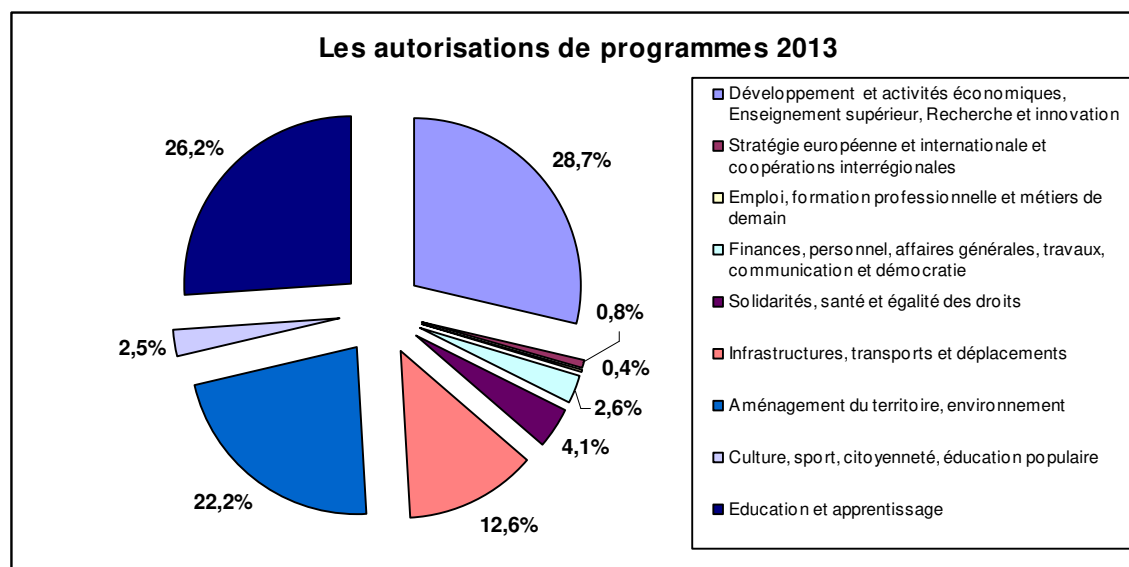
On ne peut que déplorer, une fois de plus, l'extrême complexité des recettes des Régions : DGF, DGD, CVAE, IFR, DDIFRPA, DCRTP, FNGIR, DTCE ..., notamment celles compensant la taxe professionnelle. C'est une vraie usine à gaz ! Qui rend le système illisible. Le CESER réaffirme la nécessité d'une réforme fiscale permettant une simplification du système et de créer un lien entre le territoire et la dépense publique, permettant ainsi aux citoyens et aux entreprises contribuables de remplir leur rôle de vigilance. La baisse des dotations de l'Etat est à souligner et montre à l'évidence que les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont une des variables d'ajustement du budget de l'Etat. Les ressources prévues sont conformes à celles annoncées lors des Orientations Budgétaires et le CESER rappelle son souhait de ne pas voir chaque année une augmentation de 3 € du tarif du cheval-vapeur, même si la taxe sur les cartes grises est le dernier levier fiscal sur lequel la Région peut prendre une décision

1.2 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

		BP 2012		BP 2013		Evolution	
		AP	AE	AP	AE	AP	AE
1	Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	191 195 000	32 819 000	207 016 800	35 162 980	8,3%	7,1%
2	Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	4 700 000	10 483 000	5 700 000	10 911 500	21,3%	4,1%
3	Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	2 610 000	103 701 820	2 622 000	200 649 000	0,5%	93,5%
4	Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	24 900 000	6 569 500	18 562 000	7 642 000	-25,5%	16,3%
5	Solidarités, santé et égalité des droits	33 857 800	50 621 550	29 632 800	50 622 500	-12,5%	0,0%
6	Infrastructures, transports et déplacements	81 074 800	126 583 400	91 117 122	137 985 300	12,4%	9,0%
7	Aménagement du territoire, environnement	67 121 000	6 587 000	160 377 472	6 579 000	138,9%	-0,1%
8	Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	17 770 000	27 090 000	17 770 000	27 270 000	0,0%	0,7%
9	Education et apprentissage	153 922 500	223 018 835	189 443 915	220 603 640	23,1%	-1,1%
	Total	577 151 100	587 474 105	722 242 109	697 425 920	25,1%	18,7%

- *Les autorisations de programme (investissement)*

Les autorisations de programme du BP 2013 sont en augmentation de 145 M€ par rapport à celles du BP 2012. Ceci est conforme aux Orientations Budgétaires dans lesquelles la Région se proposait d'augmenter son effort d'investissement de 150 M€ entre 2013 et 2016, dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre la crise et ceci dès 2013.



Quatre grandes politiques publiques se partagent 90% des autorisations de programme, en cohérence avec les compétences de la Région :

- Développement et activités économiques, enseignement supérieur recherche et innovation (207 M€),
- Education et apprentissage (189 M€),
- Aménagement du territoire, environnement (160 M€),
- Infrastructures, transports et déplacements (91M€).

Depuis 2012 la part des nouvelles AP consacrée au secteur économique, enseignement supérieur et recherche dépasse celle de l'éducation et apprentissage.

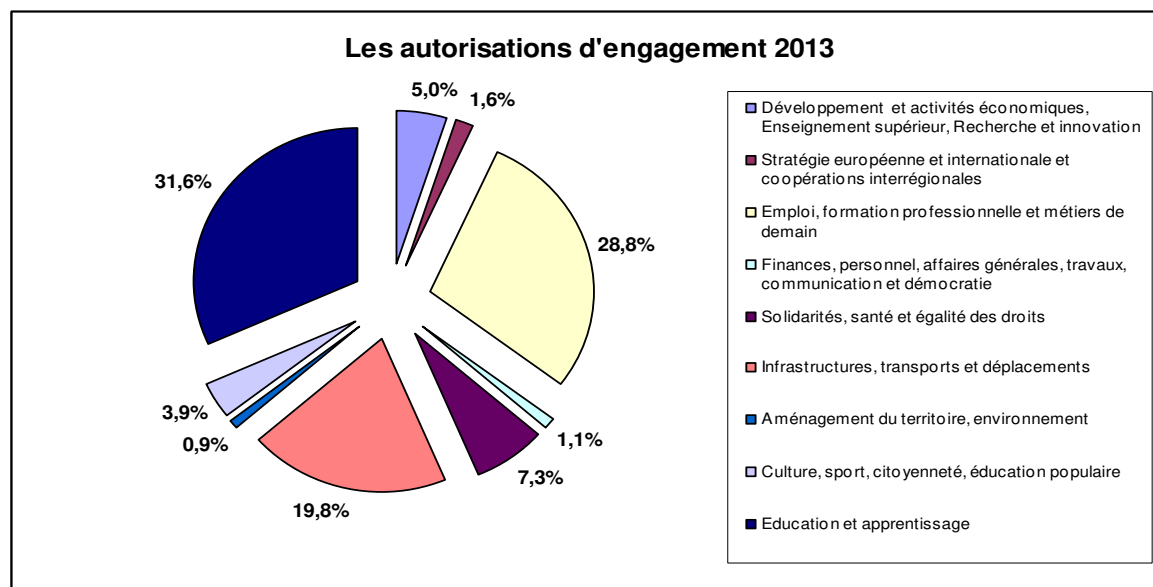
	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013
	% AP	% AP	% AP	% AP
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	24,0%	20,8%	33,1%	28,7%
Education et apprentissage	36,4%	22,9%	26,7%	26,2%

Les politiques publiques ci-dessous se partagent 602 M€ (83,4% des AP)

Grande politique publique	Politique publique	AP 2013
1	Fonds d'investissement des Pays de la Loire	50 000 000
1	Développement industriel et innovation	39 242 500
1	Recherche	37 050 000
1	PRI et développement technologique	34 364 300
5	Logement et cadre de vie	23 500 000
6	Transports	49 582 322
6	Infrastructures ferroviaires	36 884 800
7	Développement territorial	130 329 472
7	Environnement	30 048 000
9	Enseignement secondaire	171 443 915

• **Les autorisations d'engagement (fonctionnement)**

Les autorisations d'engagement du BP 2013 s'élèvent à 697 M€, en augmentation de 18,7% par rapport au BP 2012.



Trois grandes politiques publiques se partagent plus de 80% des autorisations d'engagement :

- Education et apprentissage (221 M€),
- Emploi, formation professionnelle et métiers de demain (201 M€),
- Infrastructures, transports et déplacements (138 M€).

Les politiques publiques ci-dessous consomment 624 M€ (90%) des autorisations d'engagement

Grande politique publique	Politique publique	AE 2013
1	Recherche	11 861 000
3	Formation professionnelle continue	195 304 000
5	Formations sanitaires et sociales	41 787 500
6	Transports	137 985 300
8	Action culturelle	16 510 000
9	Apprentissage	140 170 000
9	Enseignement secondaire	80 433 640

A travers les montants des autorisations de programme et d'engagement, on constate que la Région est bien axée sur ses compétences principales et qu'elle y consacre l'essentiel de ses ressources. Les autorisations budgétaires 2013 répondent aux annonces de La Région : effort d'investissement accru pour s'inscrire dans la lutte contre la crise, mobilisation en direction des entreprises, de la recherche, de l'innovation, de la formation professionnelle, de l'éducation, de l'apprentissage. L'action en direction des infrastructures, des déplacements et des transports est accentuée. Il est prévu le déploiement d'une nouvelle politique territoriale contractuelle avec des autorisations pluriannuelles de 167 M€. Le CESER soutient cette politique de solidarité en direction des territoires tout en rappelant la nécessité de promouvoir, sur les territoires, des projets permettant de préparer l'avenir.

1.3 LES CREDITS DE PAIEMENT

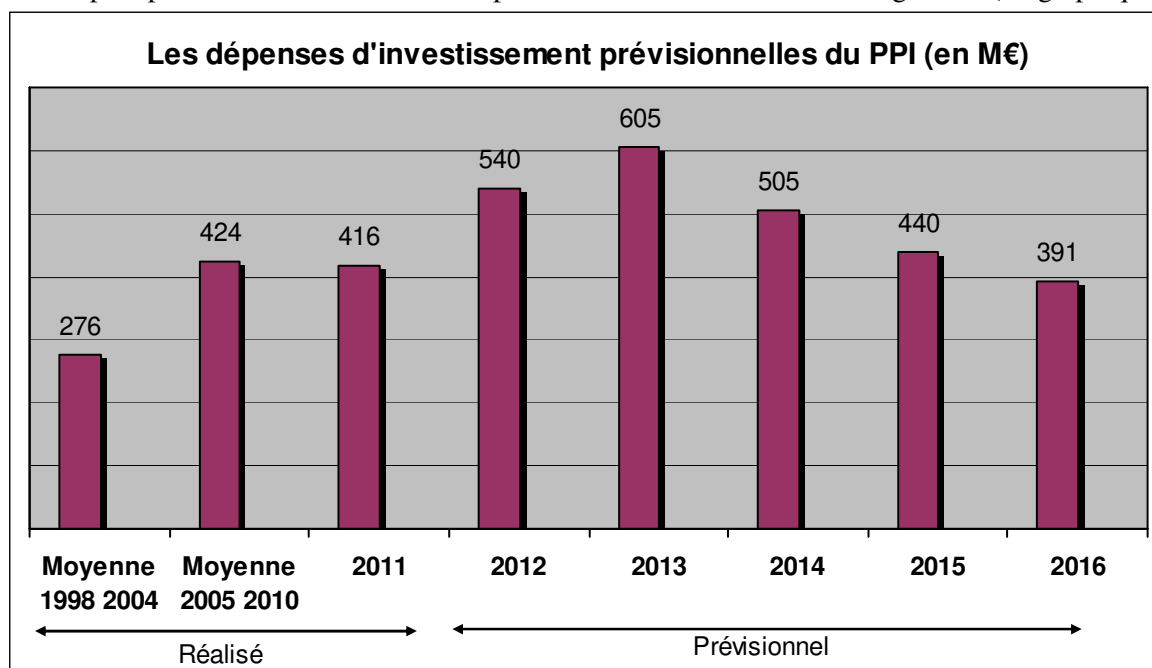
		BP 2012		BP 2013		Evolution	
		CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
1	Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	134 346 828	28 098 380	144 794 485	28 002 828	7,8%	-0,3%
2	Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	4 230 000	9 289 000	4 864 000	8 378 292	15,0%	-9,8%
3	Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	4 530 730	121 145 548	3 341 094	127 314 823	-26,3%	5,1%
4	Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	112 361 000	196 519 370	109 140 900	196 384 453	-2,9%	-0,1%
5	Solidarités, santé et égalité des droits	44 059 680	54 933 450	32 614 586	53 452 490	-26,0%	-2,7%
6	Infrastructures, transports et déplacements	83 347 390	123 129 600	134 257 939	128 620 335	61,1%	4,5%
7	Aménagement du territoire, environnement	74 794 294	6 115 635	60 122 107	6 325 931	-19,6%	3,4%
8	Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	18 944 385	25 090 742	17 717 000	25 445 000	-6,5%	1,4%
9	Education et apprentissage	130 608 693	216 050 135	176 989 128	217 040 810	35,5%	0,5%
Total		607 223 000	780 371 860	683 841 239	790 964 962	12,6%	1,4%
Gestion de la dette		80 000 000	41 000 000	80 000 000	39 502 000	0,0%	-3,7%
Dépenses réelles hors frais financiers		527 223 000	739 371 860	603 841 239	751 462 962	14,5%	1,6%

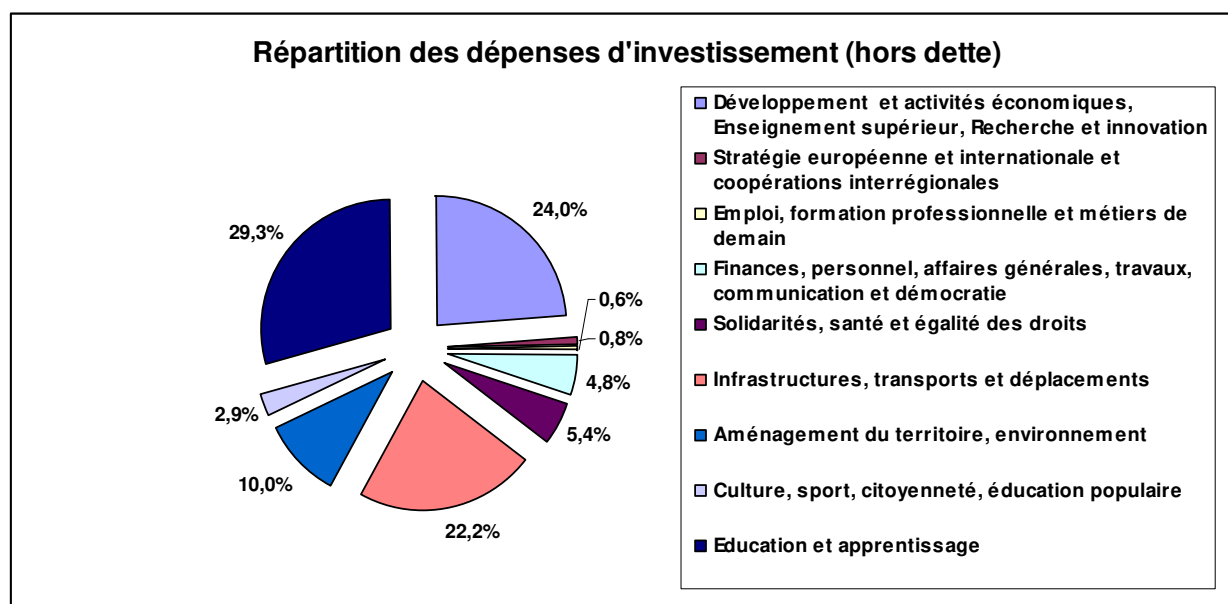
CPI : Crédits de paiement d'investissement - CPF Crédits de paiement de fonctionnement

Les crédits de paiement d'investissement sont en augmentation de 76,6 M€ (+12,6%) et ceux de fonctionnement de 10,6 M€ (+1,4%).

- *Les crédits de paiement d'investissement (dépenses réelles d'investissement)*

Hors gestion de la dette, les dépenses d'investissement (CPI) sont prévues à hauteur de 604 M€ pour 605 M€ dans le plan pluriannuel d'investissement présenté lors des Orientations budgétaires (cf. graphique ci-dessous).



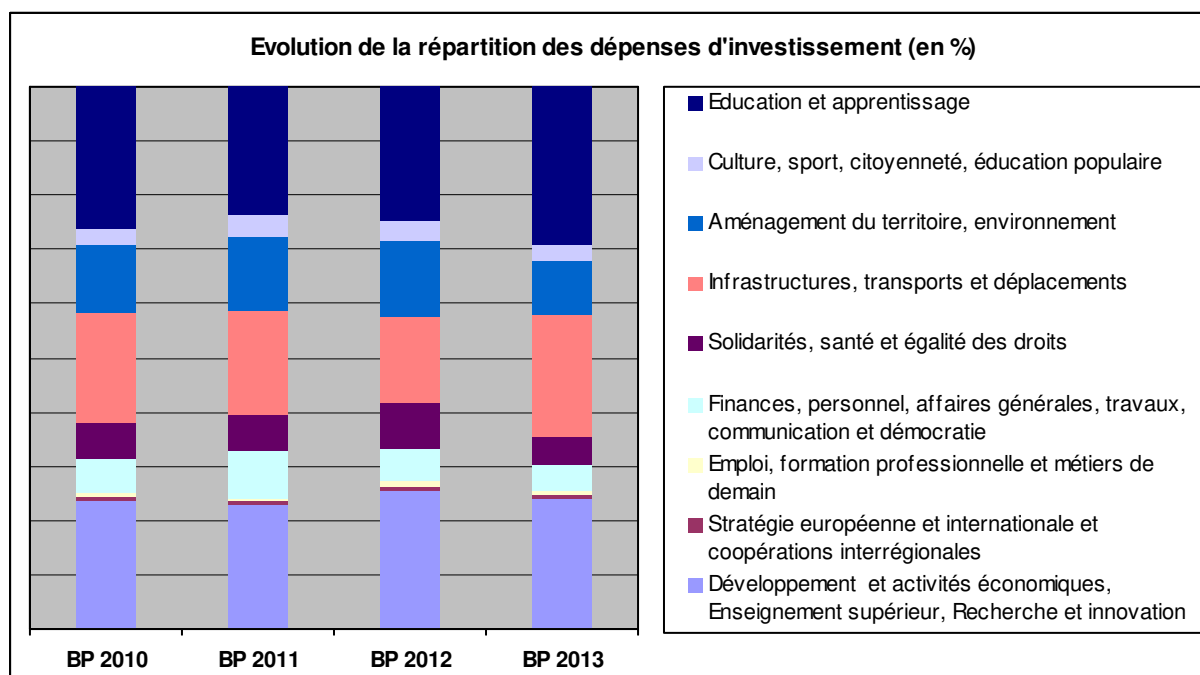


Quatre grandes politiques publiques se partagent 85,5% des crédits de paiement d'investissement (hors dette) :

- Education et apprentissage 177 M€ (29,3% des crédits) dont 130 M€ pour les travaux et équipements dans les lycées,
- Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation : 145 M€ (24,0%) dont 35 M€ pour la recherche, 28 M€ pour le développement industriel et innovation, 23 M€ pour le PRI et le développement économique, 20 M€ pour l'enseignement supérieur,
- Infrastructures, transports et déplacement 134 M€ (22,2%) dont 73 M€ pour la modernisation du parc de matériel roulant régional,
- Aménagement du territoire, environnement 60 M€ (10,0%) dont 40,5 M€ pour le développement territorial.

Evolution des crédits de paiement d'investissement (hors amortissement de la dette) et leur part respective :

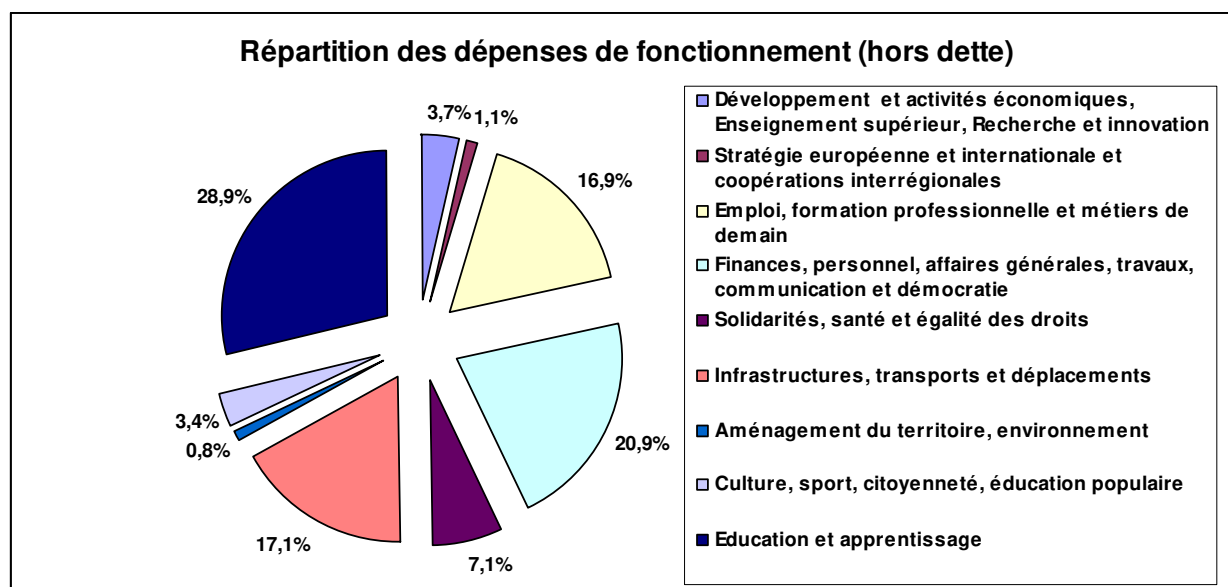
	BP 2010		BP 2011		BP 2012		BP 2013	
	CPI	%	CPI	%	CPI	%	CPI	%
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	130 482 000	23,5%	126 690 000	22,8%	134 346 828	25,5%	144 794 485	24,0%
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	3 705 000	0,7%	3 755 000	0,7%	4 230 000	0,8%	4 864 000	0,8%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	3 362 000	0,6%	2 307 000	0,4%	4 530 730	0,9%	3 341 094	0,6%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	34 398 000	6,2%	49 611 000	8,9%	32 361 000	6,1%	29 140 900	4,8%
Solidarités, santé et égalité des droits	37 271 000	6,7%	37 364 000	6,7%	44 059 680	8,4%	32 614 586	5,4%
Infrastructures, transports et déplacements	111 812 000	20,1%	105 636 000	19,0%	83 347 390	15,8%	134 257 939	22,2%
Aménagement du territoire, environnement	68 366 000	12,3%	77 392 000	13,9%	74 794 294	14,2%	60 122 107	10,0%
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	15 871 000	2,9%	22 028 000	4,0%	18 944 385	3,6%	17 717 000	2,9%
Education et apprentissage	144 048 000	25,9%	130 733 000	23,5%	130 608 693	24,8%	176 989 128	29,3%
Total CPI	549 315 000	100,0%	555 516 000	100,0%	527 223 000	100,0%	603 841 239	100,0%



La structure de l'investissement varie assez peu sur les quatre dernières années.

• **Les crédits de paiement de fonctionnement (dépenses réelles de fonctionnement)**

Hors frais financiers, les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 751,5 M€ avec une progression de 1,6%, conforme aux engagements pris par la Région de ne pas dépasser cette progression pour le fonctionnement.



Quatre grandes politiques publiques se partagent 83,3% des crédits de paiement de fonctionnement (hors frais financiers de la dette) :

- Education et apprentissage 217 M€ (28,9%) dont 137 M€ pour l'apprentissage,
- La gestion de l'institution régionale 157 M€ (20,9%) dont 132 M€ pour les charges de personnel (soit 17,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité),

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Infrastructures, transports et déplacements 129 M€ (17,1%) dont 128 M€ pour le fonctionnement du réseau de transport régional,
- Emploi, formation professionnelle et métiers de demain 127 M€ (16,9%) dont 32 M€ pour la rémunération et la protection sociale des stagiaires, 22 M€ pour le dispositif régional de sécurisation des parcours.

Comme pour les autorisations de programme et d'engagement, à travers la répartition des crédits de paiement, le CESER constate le bon centrage des actions de la Région autour de ses missions principales. Sans remettre en cause la clause de compétence générale, le CESER souhaite que les actions, hors compétences premières, soient nettement orientées vers la solidarité territoriale.

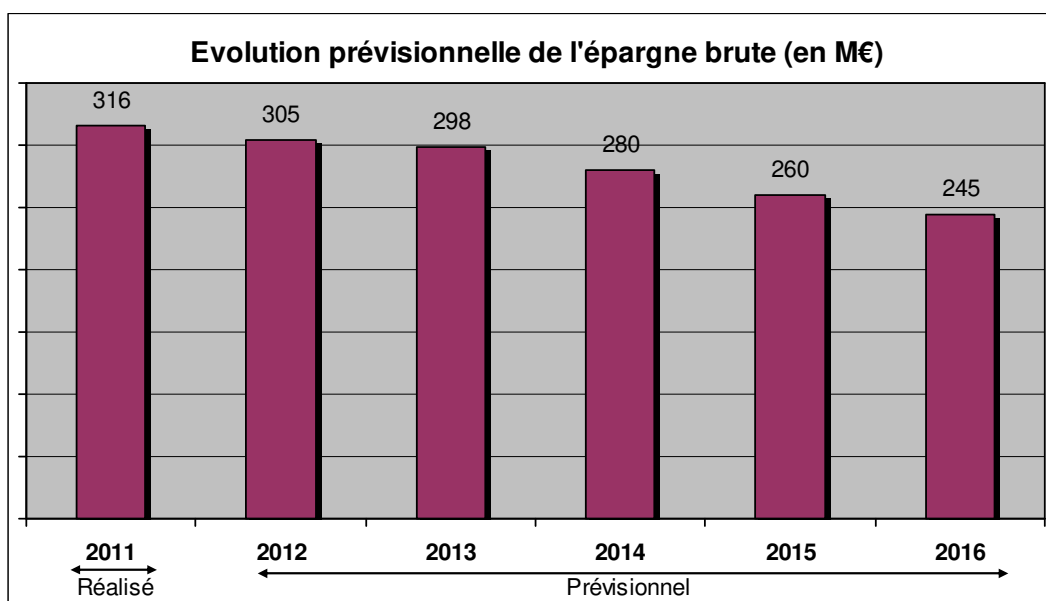
Le CESER constate que le BP 2013 est conforme aux Orientations Budgétaires : un investissement très important de 604 M€ et un fonctionnement maîtrisé dont l'évolution est maintenu à +1,6% l'an.

Le CESER est conscient de l'effort de rigueur de la collectivité dans le fonctionnement, car pour tenir cet objectif de +1,6% des dépenses réelles de fonctionnement, il aura fallu faire des choix dans maints domaines pour compenser les augmentations qui s'imposaient à la collectivité dans d'autres secteurs. Citons par exemple les +4,5% du fonctionnement du réseau de transport régional (liés notamment aux péages et à l'énergie), les +5,1% de l'emploi, de la formation professionnelle et métiers de demain (liés à l'accroissement de la crise) et les +3,6% de l'apprentissage.

1.4 LES EQUILIBRES BUDGETAIRES

en M€	BP 2012	BP 2012 après la DM2	Estimation CA 2012 *	BP 2013
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1050,840	1060,817		1062,353
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) = Crédits de paiement de fonctionnement (CPF) - y compris frais financiers	780,372	787,463		790,965
Epargne brute	270,468	273,354	305,000	271,388
Amortissement de la dette	80,000	80,000	78,000	80,000
Epargne nette	190,468	193,354	227,000	191,388
Crédits de paiement d'investissement (CPI)	607,223	620,722		683,849
Dépenses réelles d'investissement (DRI) = CPI - amortissement de la dette	527,223	540,722		603,849
Recettes réelles d'investissement (RRI)	116,780	125,986		123,870
Autofinancement des investissements	307,248	319,340		315,258
Résultat antérieur reporté		12,184		
Emprunt d'équilibre	219,975	209,198	158,000	288,591
* Estimation des services de la Région au 16 janvier 2013				

Lors de l'examen des Orientations budgétaires, la Région a donné une évolution prévisionnelle de l'épargne brute, ainsi que prévision de taux annuel de réalisation des investissements à 90%.



L'épargne brute 2012 devrait bien s'élever à 305 M€. L'augmentation du stock de dette devrait être en 2012 de 80 M€ (158 - 78) et donc l'encours de dette atteindre 1 000 M€, supérieur aux prévisions du fait d'un taux de réalisations des investissements important.

Si les 604 M€ inscrits en crédits de paiement d'investissement en 2013 sont réalisés à 90%, cela fait une dépense réelle de 543 M€ et l'emprunt d'équilibre nécessaire est diminué de 60,4 M€, retombant ainsi à 228,2 M€. Soit un accroissement de la dette de 148,2 M€. C'est l'accroissement annuel le plus important prévu par la collectivité car le volume des investissements doit décroître de 2014 à 2016.

Plan pluri-annual d'investissement 2011-2016 de novembre 2012

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total PPI
Prévisions	416	540	605	505	440	391	2897
Réalisations	416	486	545	455	396	352	2649

avec un taux de réalisation de 90 %

D'après les services de la Région, l'encours de dette fin 2012 devrait être de 1 000 M€, soit un taux de désendettement voisin de 3,3 années. Fin 2013, l'encours de dette atteindrait 1 148 M€ soit un ratio de désendettement voisin de 4 années, sauf amélioration de l'épargne brute de l'exercice, ce qui est prévisible car, en fonctionnement, les dépenses ne sont jamais réalisées à 100 % et les recettes, en général, réalisées à un peu plus de 100 %.

1.5 LES RESTES A PAYER

		AP	RAP actualisés	CP 13	CP 14	CP 15	CP 16
1	Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	799 269 200	297 641 181	144 794 485	126 648 135	110 981 521	80 333 432
2	Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	24 850 000	2 095 227	4 864 000	3 928 184	3 920 000	3 821 816
3	Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	12 706 000	7 670 794	3 341 094	1 755 822	2 286 213	2 247 394
4	Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	84 762 000	108 458 211	20 074 000	15 536 000	14 804 725	5 665 000
5	Solidarités, santé et égalité des droits	125 395 600	108 249 611	32 614 586	28 890 221	17 857 000	14 617 173
6	Infrastructures, transports et déplacements	626 276 722	351 383 791	134 257 939	122 658 009	107 096 850	62 871 350
7	Aménagement du territoire, environnement	491 878 555	187 151 155	60 122 107	39 942 959	65 361 118	71 164 279
8	Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	96 950 000	45 945 606	15 717 001	12 791 125	5 426 322	13 934 903
9	Education et apprentissage	830 750 115	412 365 215	176 989 129	199 604 000	129 195 000	117 732 710
Total		3 092 838 192	1 520 960 792	592 774 341	551 754 455	456 928 749	372 388 057

Evolution des restes à payer

	AP (1)	RAP actualisés (2)	CP 10	CP 11	CP 12	CP 13	CP 14	CP 15	CP 16
BP 2013	3 092 838 192	1 520 981 561				592 774 341	551 754 455	456 928 749	372 388 057
AP 2012-2013	1 421 702 209	1 520 981 561				592 782 220	410 237 284	231 065 011	125 515 706
AP 2014-2016	1 671 135 983	0				0	141 517 171	225 863 738	246 872 351
BP 2012	3 410 796 447	1 318 156 528		507 130 593	520 207 003	562 801 042	545 228 948	475 791 731	365 791 756
BP 2011	3 620 699 905	1 170 671 276	475 901 242	540 516 000	498 884 151	517 778 215	529 224 293	431 531 819	360 793 844

(1) AP votées et pas affectées

(2) AP affectées et non payées

Le volume d'AP votées et pas affectées diminue, ce qui montre la volonté de la Région d'accélérer dans cette période de crise la réalisation des investissements. La conséquence en est aussi la progression des restes à payer (RAP) des AP affectées.

Il faut noter que dans les AP figurent de vieux programmes (certains datent de 1995) et qu'un toilettage régulier des services financiers de la Région est réalisé afin de clore définitivement ces programmes. Il en est de même pour certains RAP.

CP 11 *	CP 12 **	CP 13	CP 14	CP 15	CP 16	CP 2011-2016
416	480	593	552	457	372	2 870

* réalisé ** prévu

Les crédits de paiement inscrits sur la période 2011-2016 correspondent bien au plan pluri-annuel d'investissement.

Comme le prévoit l'instruction comptable M71 applicable aux Régions, un rapport portant sur le bilan de la gestion des engagements pluriannuels est présenté par le président du Conseil régional à l'occasion du vote du compte administratif (cf annexe 5) et nous l'examinerons lors de notre avis sur le CA de l'exercice 2012 en juin prochain.

1.6 LA GESTION DE L'INSTITUTION REGIONALE, COMMUNICATION ET DEMOCRATIE

Dépenses de l'institution

	BP 2012	BP 2013	Evolution
Charges de structure et de gestion	18 786 870	17 982 800	-4,3%
Charges de personnel	129 845 000	131 803 326	1,5%
Actions de communication	5 742 000	5 480 650	-4,6%

Les charges de structures et de gestion baissent de 4,3%, incluant une baisse de 1% des frais de fonctionnement des assemblées et une de 7,2% des dépenses d'administration générale.

Les dépenses de personnel évoluent de 1,5%.

Le recrutement sur 3 ans de 200 emplois d'avenir, avec un objectif de 50 recrutements dès 2013, est prévu par la Région, celle-ci souhaitant accompagner l'engagement gouvernemental de lutte contre le chômage des jeunes.

Les actions de communications (5,5M€) sont en baisse de 4,6%.

Le CESER est sensible à ces efforts de gestion de la collectivité.

Démocratie et outils de politiques publiques

Une autorisation d'engagement de 1,11 M€ est inscrite au BP pour « le soutien aux projets mutualisés des chaînes de télévision locales, pour leur permettre de développer la citoyenneté, de prendre en compte des événements à forte envergure régionale, de faire connaître la vie publique de l'institution régionale et de jouer leur rôle dans la démocratie locale et l'expression des citoyens »

Le CESER ne remet pas en cause l'action en direction des chaînes de télévision locales mais s'interroge sur le contrat de partenariat à hauteur de 0,9 M€ avec France Télévisions pour les années 2013, 2014 et 2015. Pour le CESER, il n'est pas possible de rémunérer une télévision publique, France 3 Pays de la Loire, financée par le contribuable par le biais de la contribution à l'audiovisuel public, pour faire son métier.

1.7 OBSERVATION GLOBALE SUR L'ANALYSE FINANCIERE.

La Région est notée, en date du 8 janvier 2013, par Standard & Poor's.

Pays de la Loire - Région		France - Etat	
Note à long terme	AA	Note à long terme	AA+
Perspective	Stable	Perspective	Négative
Note à court terme	A-1+	Note à court terme	A-1+

Dans son rapport d'analyse Standard & Poor's précise dans sa synthèse :

« Les notes des Pays de la Loire reflètent le cadre institutionnel « prévisible et équilibré » des régions françaises, la gouvernance et la gestion financières « très positives » de la Région, sa capacité à maintenir une épargne brute élevée et sa situation de liquidité « positive ». Les notes tiennent également compte de l'économie ligérienne riche et diversifiée dans un contexte international, et d'engagement hors-bilan très faibles.

Toutefois, les notes sont contraintes par la flexibilité limitée et le faible dynamisme des recettes de fonctionnement, et par des besoins de financement après investissements ponctuellement assez élevés en raison d'un effort d'investissement soutenu.

Nous estimons que la Région sera en mesure de respecter sa cible d'endettement.»

Le CESER a soutenu, dans son avis sur les Orientations budgétaires en novembre 2012, la Région dans sa démarche et sa volonté d'accroître l'investissement sur la période 2011-2016, avec une programmation supplémentaire de 150 M€. Le CESER avait néanmoins souligné, que dans un contexte d'incertitude de l'évolution des dotations de l'Etat, de l'évolution des compétences régionales dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, de l'évolution des taux d'intérêts des emprunts et de la capacité à mobiliser l'épargne, qu'il considérait que s'en tenir à 5 années de ratio de désendettement était un maximum à ne pas dépasser et si possible à limiter.

Fin 2013, l'encours de dette pourrait atteindre 1 148 M€ soit un ratio de désendettement voisin de 4 années. Pour rester au-dessous du seuil de 5 années d'endettement fin 2016, il faudra donc, soit réduire les crédits de paiement dans les années à venir, soit prévoir une augmentation des recettes. Le CESER demeure très attentif à l'évolution de la dette de la Région et aux éventuelles modifications fiscales permettant aux Régions d'assumer pleinement leur rôle.

2 LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA REGION

2.1 DEVELOPPEMENT ET ACTIVITES ECONOMIQUES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Total AP et AE	191 195 000	32 819 000	207 016 800	35 162 980	8,3%	7,1%
Alimentation et agriculture	15 100 000	5 500 000	15 900 000	5 700 000	5,3%	3,6%
Développement industriel et innovation	30 100 000	4 683 000	39 242 500	5 811 000	30,4%	24,1%
Economie de proximité et création d'entreprises	5 510 000	1 620 000	7 760 000	1 800 500	40,8%	11,1%
Enseignement supérieur	12 000 000	1 680 000	10 200 000	1 680 000	-15,0%	0,0%
Fonds d'investissement des Pays de la Loire	20 000 000	0	50 000 000	0	150,0%	
Pêche maritime et aquaculture	3 500 000	700 000	3 500 000	700 000	0,0%	0,0%
PRI et développement technologique	60 000 000	1 940 000	34 364 300	3 410 480	-42,7%	75,8%
Recherche	37 835 000	12 156 000	37 050 000	11 861 000	-2,1%	-2,4%
Tourisme	7 150 000	4 540 000	9 000 000	4 200 000	25,9%	-7,5%

	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
	Total CPI et CPF	134 346 828	28 098 380	144 794 485	28 002 828	7,8%
Alimentation et agriculture	14 000 000	4 300 000	12 272 930	3 868 757	-12,3%	-10,0%
Développement industriel et innovation	26 450 000	4 447 000	27 938 888	4 787 720	5,6%	7,7%
Economie de proximité et création d'entreprises	4 524 100	1 550 000	5 525 550	1 634 500	22,1%	5,5%
Enseignement supérieur	18 900 000	1 200 692	19 701 687	1 354 000	4,2%	12,8%
Energie				25 000		
Fonds d'investissement des Pays de la Loire	8 010 900		11 285 000		40,9%	
Pêche maritime et aquaculture	2 120 000	400 000	1 980 000	400 000	-6,6%	0,0%
PRI et développement technologique	20 625 000	1 705 000	23 121 992	1 870 862	12,1%	9,7%
Recherche	32 216 828	10 055 688	34 918 438	10 056 989	8,4%	0,0%
Tourisme	7 500 000	4 440 000	8 050 000	4 005 000	7,3%	-9,8%

Mobilisation continue en faveur de la lutte contre la crise, le soutien des entreprises et de l'emploi, des filières, des territoires et des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur avec une enveloppe pluriannuelle de 242M€.

Le déploiement de la banque publique d'investissement s'accompagne du déploiement des outils de financement de la Région à côté de la mobilisation de l'épargne publique.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Le champ d'action du Fonds régional de garantie OSEO/Pays de la Loire est étendue aux crédits de court et moyen terme et élargie aux offres groupées de PME.

Dans le cadre du Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables, la Région renforce les actions en faveur des Fonds propres par la participation à des fonds de capital investissement et la création de nouveaux fonds (maritime).

Le levier des fonds de prêts des associations de prêts d'honneur est aussi accentué avec des dispositifs nouveaux pour les TPE et les jeunes entreprises innovantes.

Ainsi la Région renforce voire crée des nouveaux leviers de financements et accentue aussi son action en faveur des filières, des entreprises et du territoire.

L'accompagnement de la structuration des filières, le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation par le Fonds Pays de la Loire Innovation concrétise une volonté d'aide aux filières industrielles régionales.

Le dispositif spécifique « 500 projets pour le développement économique des territoires » vise le soutien aux secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'économie sociale et solidaire mais aussi de l'agriculture et du tourisme.

Sur la filière agroalimentaire, la stratégie en faveur des projets d'innovation des industries agroalimentaires est accentuée en prenant aussi en compte des actions de développement durable.

La filière du tourisme est encouragée par des actions d'animation et de promotion et des actions spécifiques en direction du tourisme social.

L'élaboration en cours du Schéma Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation 2014-2020 est précédée aussi d'opérations immobilières liées au CPER et a des anticipations de la programmation 2014-2020.

Le soutien à la Recherche s'appuie aussi sur l'accompagnement des projets « investissements d'avenir » et sur la promotion de la culture scientifique, technique et culturelle. Un appel à projets à l'échelle internationale permet de renforcer la stratégie d'innovation de l'aide à la recherche.

Le CESER relève particulièrement les points suivants :

- Soutien important de la Région à l'égard des entreprises,*
- Il est nécessaire de renforcer les partenariats avec les acteurs économiques : pour mailler au plus près des entreprises et des territoires. La multiplicité des aides régionales reste difficile à appréhender par les entreprises,*
- Nécessité d'une évaluation de l'impact des aides plus qualitative que quantitative, pour cela le CESER souligne l'importance d'avoir un temps d'échange avec la Région permettant la restitution des travaux de la Commission Régionale de l'Evaluation et du Suivi des Aides,*
- Banque Publique d'Investissement : des modalités de fonctionnement qui restent à préciser,*
- Recherche : soutien régional significatif avec une tendance au pilotage plus régional des thématiques, en particulier des projets de recherche-formation-innovation (veiller à garder une démarche de type ascendante plutôt que descendante),*
- Cellule des entreprises en difficultés : des interrogations se posent sur la gestion des priorités et des flux, souhait du renforcement de la coopération avec les différents acteurs (experts comptables, tribunaux de commerce, Banque de France, CCI, etc.), alerte sur la notion du temps (entre des attentes de solutions rapides et des modalités institutionnelles plus longues). Opportunité de mettre en place un chef de file pour mieux coordonner l'action des différents acteurs,*
- Agriculture : des interrogations sur le peu de soutien aux investissements essentiels pour maintenir l'activité agricole (notamment la question de l'installation des jeunes agriculteurs),*
- Pêche : manque de visibilité des navigants face à la politique communautaire et difficulté d'installation des jeunes,*
- Enseignement supérieur : le CESER constate avec satisfaction la consolidation du niveau d'investissement malgré la situation contrainte sur le plan budgétaire de la collectivité régionale. Il souligne le respect des engagements pris. Cependant, le soutien à l'attractivité internationale, tel qu'il a été proposé dans le rapport du CESER d'octobre 2012 (« L'enseignement supérieur des Pays de la Loire : observateur ou acteur dans le système universitaire mondial pour les vingt ans à venir ? »), n'est pas pris en compte de manière significative au-delà des dispositifs existants (soutiens ENVOLEO et doubles-diplômes). En particulier, le financement des bourses de masters internationaux reste symbolique au regard des besoins d'une véritable politique d'attractivité. »*

2.2 STRATEGIE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE ET COOPERATIONS INTERREGIONALES

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Total AP et AE	4 700 000	10 483 000	5 700 000	10 911 500	21,3%	4,1%
Aide à la mobilité internationale		4 795 000		4 785 000		-0,2%
Internalisation des entreprises	4 000 000	2 850 000	5 000 000	2 990 000	25,0%	4,9%
Relations européennes	0	702 000	0	843 500		20,2%
Relations internationales	700 000	2 136 000	700 000	2 293 000	0,0%	7,4%

	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
	Total CPI et CPF	4 230 000	9 289 000	4 864 000	8 378 292	15,0%
Aide à la mobilité internationale		4 200 000		3 193 175		-24,0%
Internalisation des entreprises	3 630 000	2 600 000	4 200 000	2 640 000	15,7%	1,5%
Relations européennes		605 000		751 367		24,2%
Relations internationales	600 000	1 884 000	664 000	1 793 750	10,7%	-4,8%

Une politique publique inscrite dans la stratégie internationale adoptée en 2012 qui est renforcée par la création de nouvelles coopérations (Tunisie, Brésil, Turquie).

Le soutien à l'internationalisation des entreprises est marqué dans le cadre du « hub International Pays de la Loire » avec le Fonds régional d'appui à l'export qui intègre plusieurs dispositifs d'aide.

La politique d'aide à la mobilité internationale est un axe fort de la stratégie concrétisé par le dispositif existant d'aide à la mobilité sortante « envoléo » dans les établissements de formation. Elle consiste aussi à l'aide à la mobilité entrante et à son accompagnement qui reste cependant symbolique surtout en ce qui concerne les masters internationaux. Un tel choix budgétaire placerait la région des Pays de la Loire sur une logique « d'observateur » et non « d'acteur » de l'enseignement supérieur mondial des prochaines années.

Les associations ligériennes sont aussi aidées par le « FRASICOD Ici » et le « FRASICOD là-bas » dans leur action d'éducation au développement et à la solidarité internationale et de porteurs de projets à l'international.

Le soutien à la coopération se concrétise aussi par les partenariats avec les territoires européens et internationaux favorisant l'animation par des équipes biculturelles dans les bureaux de représentations internationaux.

Sur les relations européennes, la stratégie régionale européenne se concrétise par le renforcement du travail de représentation auprès des institutions européennes dans le cadre des travaux relatifs à la programmation 2014-2020.

2.3 EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE ET METIERS DE DEMAIN

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Total AP et AE	2 610 000	103 701 820	2 622 000	200 649 000	0,5%	93,5%
Emploi	150 000	4 225 000	150 000	5 345 000	0,0%	26,5%
Formation professionnelle continue	2 460 000	99 476 820	2 472 000	195 304 000	0,5%	96,3%

	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
	Total CPI et CPF	4 530 730	121 145 548	3 341 094	127 314 823	-26,3%
Emploi		2 795 000	100 000	3 775 000		35,1%
Formation professionnelle continue	4 530 730	118 350 548	3 241 094	123 539 823	-28,5%	4,4%

La réorientation de la politique de formation professionnelle autour de trois axes anticipe d'éventuels transferts de compétences aux Régions : la fonction autorité organisatrice, le recentrage sur les publics prioritaires, l'articulation de l'offre de formation avec les besoins d'emplois des secteurs prioritaires de l'économie ligérienne.

Aussi la nouvelle offre de formation est organisée autour de la notion de parcours et présente quatre objectifs principaux :

- « je m'oriente, je me prépare »,
- « j'acquiers ou développe des compétences clé »,
- « je me qualifie ».,

De plus un accompagnement spécifique des jeunes est prévu dans leur parcours professionnel en partenariat avec les Missions locales et aussi pour les personnes détenues.

Dans le domaine de l'emploi, la Région centre son action sur la continuité professionnelle. Elle soutient, par ailleurs, l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail et l'implication des partenaires sociaux.

Formation professionnelle

En raison de la forte hausse du chômage, la Région a décidé, au regard de ses contraintes financières, de concentrer ses efforts et ses dispositifs de formation sur les demandeurs d'emploi, notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'activité professionnelle.

La Région est passée d'une logique de dispositifs à une logique de parcours. Cette nouvelle orientation est jugée positive car elle devrait prendre en compte les besoins des personnes prises en charge.

2.4 SOLIDARITES, SANTE ET EGALITE DES DROITS

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Total AP et AE	33 857 800	50 621 550	29 632 800	50 622 500	-12,5%	0,0%
Formations sanitaires et sociales	300 000	41 166 200	100 000	41 787 500	-66,7%	1,5%
Logement et cadre de vie	27 105 000	362 350	23 500 000	265 000	-13,3%	-26,9%
Santé et qualité de la vie	4 952 800	1 775 000	4 932 800	1 775 000	-0,4%	0,0%
Solidarités humaines et dynamique sociale	1 500 000	7 318 000	1 100 000	6 795 000	-26,7%	-7,1%

	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
	Total CPI et CPF	44 059 680	54 933 450	32 614 586	53 452 490	-26,0%
Formations sanitaires et sociales	13 598 693	40 588 450	12 000 000	40 478 700	-11,8%	-0,3%
Logement et cadre de vie	25 227 777	155 000	16 223 179	115 000	-35,7%	-25,8%
Santé et qualité de la vie	4 913 210	1 340 000	4 145 407	1 340 000	-15,6%	0,0%
Solidarités humaines et dynamique sociale	320 000	12 850 000	246 000	11 518 790	-23,1%	-10,4%

La poursuite du dispositif Pack 15-30 dont le volet conditions de vie est marqué par la pérennisation du Pass Prévention contraception avec la reconduction d'actions de sensibilisation aux risques sanitaires des conduites à risques constitue le dispositif majeur de la politique en faveur des jeunes.

En matière de logement, trois axes principaux sont définis : la réhabilitation thermique du parc locatif social, la restructuration de l'offre de logement, et la construction de résidences sociales et logements communaux en plus du soutien au logement des jeunes (la réhabilitation et construction de foyers de jeunes travailleurs, résidences étudiants et logement des saisonniers).

Le CESER engage la Région à rester vigilante sur les impacts financiers sur les locataires. En effet, les réductions programmées d'économie d'énergie sont inférieures à l'augmentation des loyers due aux travaux. Cela touche les locataires en fragilité économique (mobilité, augmentation des charges...).

A noter l'achèvement de la convention ANRU 2004-2013 de renouvellement urbain des quartiers prioritaires.

La création d'un Etablissement Public Foncier Régional apparaît de nouveau d'actualité.

Dans le *domaine de la santé*, l'ouverture de la maison régionale de l'autonomie et de longévité accueillant le Gérontopole des Pays de la Loire est prévue.

La mise en place de l'Agenda 22 (avis séparé)

Dans le *domaine des formations sanitaires et sociales*, divers projets sont prévus pour une ouverture de places en 2013 : institut de formation d'ergothérapeutes à Laval, instituts de formation d'aides-soignants en Mayenne et Vendée et 94 places en formations de soins infirmiers.

L'avis du CESER présenté lors des orientations budgétaires reste d'actualité concernant le logement et la santé. Sur les formations dans le domaine sanitaire et social, le CESER demande à connaître les conclusions du diagnostic des besoins professionnels résultant de l'analyse territorialisée en cours.

2.5 INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Total AP et AE	81 074 800	126 583 400	91 117 122	137 985 300	12,4%	9,0%
Communications routières	3 590 000	0	4 650 000	0	29,5%	
Grand Port Maritime Nantes- St Nazaire	5 000 000	0	0	0	100,0%	
Infrastructures ferroviaires	12 100 800	0	36 884 800	0	204,8%	
Transports	60 384 000	126 583 400	49 582 322	137 985 300	-17,9%	9,0%

	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
	Total CPI et CPF	83 347 390	123 129 600	134 257 939	128 620 335	61,1%
Communications routières	10 000 000		7 000 000		-30,0%	
Grand Port Maritime Nantes- St Nazaire	2 550 000		3 000 000		17,6%	
Infrastructures ferroviaires	31 085 630		33 000 000		6,2%	
Transports	39 711 760	123 129 600	91 257 939	128 620 335	129,8%	4,5%

Le financement des 22 nouvelles dessertes mises en service en décembre 2012 permet de renforcer *l'offre de transport ferroviaire* sur tous le territoire et s'accompagne de travaux importants.

La politique de modernisation du parc de matériel se concrétise par l'acquisition d'automotrices ZTER et de matériels performants sur le plan énergétique.

Dans le cadre du soutien de Pôles d'échanges multimodaux environ 10 nouveaux projets sont en cours d'études ou de travaux.

Le soutien aux transports collectifs est marqué par l'aide au financement du projet de bus à haut niveau de service du Mans.

Conformément à ses Orientations budgétaires 2013 et dans la continuité de ce qu'elle met en œuvre depuis plusieurs années, la Région poursuit avec volontarisme sa politique en matière d'infrastructures, de transports et de déplacements.

Néanmoins, tous ces choix réaffirmés s'opèrent dans un contexte reconduit de baisse des dotations et ressources de compensation, de hausse des dépenses de fonctionnement liée aux péages exigés par RFF et à celle du coût de l'énergie.

Ces contraintes sont également percutées par la permanence de l'absence d'une part d'autonomie fiscale de la Région et d'une demande croissante en matière de transport collectif - 17 millions de voyageurs en 2012, plus de 50% depuis 2004 !

En matière de transport, le CESER note que la Région s'est, à juste titre, recentrée sur ses compétences essentielles.

Aussi, sans qu'il soit question de remettre en cause cette politique d'offre de service de qualité sur l'ensemble du territoire régional, le CESER s'interroge sur l'évolution de cette politique si elle ne doit reposer que sur le recours à l'augmentation des tarifs ou des certificats d'immatriculation, augmentation qui impacte exclusivement les usagers.

2.6 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Total AP et AE	67 121 000	6 587 000	160 377 472	6 579 000	138,9%	-0,1%
Développement territorial	44 236 000	1 515 000	130 329 472	1 452 000	194,6%	-4,2%
Environnement	22 885 000	5 072 000	30 048 000	5 127 000	31,3%	1,1%

	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
	Total CPI et CPF	74 794 294	6 115 635	60 129 986	6 325 931	-19,6%
Développement territorial	49 448 000	1 183 635	40 495 439	1 595 308	-18,1%	34,8%
Environnement	25 346 294	4 932 000	19 626 668	4 730 623	-22,6%	-4,1%
Les Pays			7 879			

● *Usine élévatoire et Maison de la Loire (8,6 M€)*

- *Le projet de création de lieux permanents d'interprétation, pédagogique est intéressant car il permet de découvrir le milieu naturel et industriel de la Loire dans sa complexité et dans son histoire.*
- *Il est regrettable que les coûts de fonctionnement de ces structures portées à priori par le Conseil régional ne soient pas évoqués dans le document.*

● *Le fonctionnement des structures d'animation et de gestion de la Loire (910 000€)*

- *Le fonctionnement des structures d'animation et de gestion de la Loire est financé à hauteur de 910 000€. En lien avec le programme d'action en faveur de la Loire et de l'Estuaire, et la recherche d'une meilleure coordination des actions, ce financement doit pour le moins être contenu dès à présent et pour les années à venir.*

● *Nouveaux contrats régionaux (130 M€)*

- *Un montant très significatif est prévu au BP, ce qui correspond à un fort renouvellement de 27 contrats (contre 8 précédemment).*
- *Parmi ces contrats, les renouvellements de contrats pour les 7 grandes villes pèsent de manière importante dans le budget.*
- *Les contrats villes et communauté urbaine qui sont désormais à échéance identique favorisent la cohérence des projets sur un même territoire.*
- *L'indexation sur les SCOT constitue un progrès véritable qui améliore la qualité de la réflexion globale et prospective.*
- *Les outils comme le FRES (Fond Régional d'Etudes Stratégiques) et l'accompagnement des 4 territoires en difficulté participent à améliorer la vision prospective de ces territoires et l'émergence de plans d'actions.*

● *Opération de Restructuration pour l'Artisanat et le Commerce (ORAC) menacée : 120 M€ évalués mais une enveloppe réelle de 40 M€*

Cette action connaît un réel succès, mais il semble que les engagements pris sont loin d'être couverts par les sommes budgétées par l'Etat dans le cadre du CPER. Cette action est importante pour l'artisanat et le commerce en particulier dans les territoires ruraux et l'Etat doit maintenir son accompagnement et à défaut la Région ne doit pas se désengager de cette action qui est en lien avec les 500 projets pour le développement économique des territoires.

2.7 EDUCATION ET APPRENTISSAGE

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Total AP et AE	153 922 500	223 018 835	189 443 915	220 603 640	23,1%	-1,1%
Apprentissage	14 000 000	143 490 000	18 000 000	140 170 000	28,6%	-2,3%
Enseignement secondaire	139 922 500	79 528 835	171 443 915	80 433 640	22,5%	1,1%

	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
	Total CPI et CPF	130 608 693	216 050 135	176 989 128	217 040 810	35,5%
Apprentissage	19 795 628	137 265 000	14 568 913	137 071 550	-26,4%	-0,1%
Enseignement secondaire	110 813 065	78 785 135	162 420 215	79 969 260	46,6%	1,5%

L'importance des crédits consacrés aux politiques d'enseignement secondaire et d'apprentissage dans le budget confirme la place de ces compétences dans l'action de la Région.

La poursuite du **Plan d'investissement des lycées** avec l'ouverture de deux nouveaux lycées (Pays de Retz et Clisson), l'ouverture des chantiers des lycées de Beaupréau et de l'île de Nantes s'accompagne du soutien à l'investissement des établissements privés et de la mise en œuvre du plan d'entretien et de maintenance 2012-2014 contractualisé avec l'Etat pour les grosses opérations sur le patrimoine scolaire faisant de cette compétence une priorité d'investissement du BP 2013.

L'achèvement du plan d'informatisation prévu cette année sera remplacé par un plan de renouvellement et de maintenance des matériels et du réseau informatiques.

Sur l'apprentissage, le plan pluriannuel d'investissement et d'équipement des CFA intègre un schéma numérique, des mesures de maîtrise énergétique et de mise aux normes des bâtiments.

En plus de l'augmentation de l'aide au fonctionnement des CFA, des aides aux employeurs modifiées en 2012, les apprentis comme les lycées bénéficieront du renforcement des aides aux familles dont le Pass Apprenti et le Pass Lycéen Pro.

Les mesures éducatives, le soutien à la professionnalisation, la valorisation et l'individualisation des parcours de formation et des métiers de l'apprentissage complètent et enrichissent le panel d'action en faveur des apprentis.

2.8 CULTURE, SPORT, CITOYENNETE ET EDUCATION POPULAIRE

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Total AP et AE	17 770 000	27 090 000	17 770 000	27 270 000	0,0%	0,7%
Action culturelle	3 150 000	16 355 000	3 150 000	16 510 000	0,0%	0,9%
Equipements structurants	5 000 000	0	5 000 000	0	0,0%	
Patrimoine	7 000 000	2 430 000	7 000 000	2 570 000	0,0%	5,8%
Politique sportive régionale	2 620 000	6 780 000	2 620 000	6 665 000	0,0%	-1,7%
Vie associative, jeunesse et citoyenneté	0	1 525 000	0	1 525 000		0,0%

	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
	Total CPI et CPF	18 944 385	25 090 742	17 717 000	25 445 000	-6,5%
Action culturelle	2 718 214	15 798 407	2 549 000	15 916 000	-6,2%	0,7%
Equipements structurants	4 006 649		4 000 000		-0,2%	
Patrimoine	10 087 300	1 818 580	10 080 000	2 470 000	-0,1%	35,8%
Politique sportive régionale	2 112 222	6 024 747	1 088 000	5 710 000	-48,5%	-5,2%
Vie associative, jeunesse et citoyenneté	20 000	1 449 008		1 349 000	100,0%	-6,9%

La visibilité des politiques transversales

La Région a répondu à l'attente du CESER en éditant un document budgétaire transversal des politiques régionales en faveur des jeunes. Son arrivée tardive n'a pas permis un examen approfondi, ce qui sera fait à l'occasion du Budget Supplémentaire en juin prochain.

Les difficultés d'une intervention régionale hors compétences obligatoires

La politique volontariste de la Région, hors compétences obligatoires, dans le domaine de la culture, du sport ou du tourisme notamment, est confrontée à des difficultés de pilotage lorsque plusieurs collectivités interviennent. Il est nécessaire d'assurer une mise en cohérence des interventions dans ces domaines. Par ailleurs, si la Région se retire financièrement de ces interventions, les co-financeurs, notamment l'Etat, risquent de faire de même ou de réduire fortement leur engagement.

• Sport

Le CESER note l'effort remarquable de la Région pour rendre cohérentes les interventions en faveur des équipements sportifs.

Cet effort se traduit :

- à la fois au travers de sa politique territoriale, avec la mise en œuvre des nouveaux contrats régionaux,
- et au travers de sa politique sectorielle sportive, avec la généralisation progressive des schémas de cohérence des ligues élaborés en partenariat avec le mouvement sportif.

La conférence régionale consultative du sport constitue, de ce point de vue, un excellent outil de co-construction de la politique régionale et de mise en cohérence des actions.

Soutien aux manifestations sportives : dans la mesure où la Région a décidé de réduire son intervention financière dans ce domaine, les critères doivent distinguer ce qui relève de l'initiative associative et ce qui relève de projets émanant de sociétés. Les interventions financières de la Région, en matière d'événements sportifs doivent s'appliquer d'abord aux structures qui n'ont pas de but lucratif, sinon il convient de privilégier une stratégie d'achat de prestations.

CREPS

Il apparaît urgent que le projet de CREPS se concrétise afin de conforter cet outil structurant pour le territoire régional et le grand ouest dans ses deux dimensions : la formation en matière sportive d'une part et l'éducation populaire d'autre part. Pour cela, l'ensemble des partenaires doit s'investir pour la mise en œuvre du projet conformément à leurs missions et compétences respectives. La Région peut être moteur dans cette démarche en s'impliquant fortement dans l'animation d'un comité de pilotage du futur CREPS et en indiquant de manière claire qu'elle entend participer financièrement à ce projet, cet engagement étant de nature à inciter l'Etat à accélérer les démarches.

• Action culturelle

La Région soutient des scènes nationales au travers de conventions prenant en compte les spécificités du partenariat régional dans leurs activités. Cela doit être l'occasion de faire en sorte que le programme d'actions éducatives que la Région promeut dans les établissements d'enseignement en tire profit en incitant ces acteurs culturels à y intervenir. Le CESER apprécie positivement l'introduction d'une conditionnalité des aides à la mise en œuvre d'actions en faveur des publics cibles de la Région.

● *Tourisme*

La forte augmentation des crédits concrétise bien la volonté de la Région de considérer le tourisme comme une véritable filière économique et d'envergure.

Ces crédits sont largement consommés en faveur de projets de plus grande envergure, ce qui témoigne de la bonne adéquation du système d'avances remboursables aux attentes des professionnels du tourisme pour s'engager dans des efforts d'investissements. Ce système a, par ailleurs, l'avantage de limiter les effets d'aubaine et de s'inscrire dans une logique durable.

Cette politique de développement touristique est conçue avec pertinence, tirant profit des atouts ligériens (nautisme, oenotourisme, etc.) grâce à une approche transversale.

● *Tourisme social*

L'aide au fonctionnement est sensiblement majorée cette année afin de soutenir un plan d'action, en partenariat avec l'UNAT, en faveur du tourisme social.

Comme le montrent les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la politique d'aide à la pierre, la Région doit devenir chef de file pour créer à la fois une dynamique territoriale mobilisant les différentes collectivités locales et une cohérence dans les interventions afin d'inscrire sa politique de soutien dans une logique de développement local.

Le CESER constate avec satisfaction la consolidation du niveau d'investissement malgré la situation contrainte sur le plan budgétaire de la collectivité régionale. Il souligne le respect des engagements pris.

3 SYNTHÈSE DES REMARQUES DU CESER

On ne peut que déplorer une fois de plus l'extrême complexité des recettes des Régions : DGF, DGD, CVAE, IFRER, DDIFRPA, DCRTP, FNGIR, DTCE ..., notamment celles compensant la taxe professionnelle. C'est une vraie usine à gaz ! Qui rend le système illisible. Le CESER réaffirme la nécessité d'une réforme fiscale permettant une simplification du système et de créer un lien entre le territoire et la dépense publique, permettant ainsi aux citoyens et aux entreprises contribuables de remplir leur rôle de vigilance.

La baisse des dotations de l'Etat est à souligner et montre à l'évidence que les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont une des variables d'ajustement au budget de l'Etat.

La suppression du levier fiscal direct a fortement réduit les marges de manœuvre et a accru la volatilité des recettes des Régions, celles-ci ont été l'échelon territorial le plus contraint par la réforme fiscale.

Les ressources prévues sont conformes à celles annoncées lors des Orientations Budgétaires et le CESER rappelle son souhait de ne pas voir chaque année une augmentation de 3 € du tarif du cheval-vapeur, même si la taxe sur les cartes grises est le dernier levier fiscal sur lequel la Région peut prendre une décision

On peut penser raisonnablement que la TICPE Grenelle, recette d'investissement supplémentaire depuis 2011, fera l'objet d'une recette de remplacement à partir de 2014.

La structure des BP de la Région varie assez peu sur les quatre dernières années.

Quatre grandes politiques publiques se partagent 85,5% des crédits de paiement d'investissement (hors dette) en 2013 :

- *Education et apprentissage, Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation, Infrastructures, transports et déplacement, Aménagement du territoire, environnement.*

Quatre grandes politiques publiques se partagent 83,3% des crédits de paiement de fonctionnement (hors frais financiers de la dette) en 2013 :

- *Education et apprentissage, La gestion de l'institution régionale, Infrastructures, transports et déplacements, Emploi, formation professionnelle et métiers de demain*

Le CESER constate le bon centrage des actions de la Région autour de ses missions principales.

Sans remettre en cause la clause de compétence générale, le CESER souhaite que les actions, hors compétences premières, soient nettement orientées vers la solidarité territoriale.

Le CESER constate que le BP 2013 est conforme aux Orientations budgétaires : un investissement très important de 604 M€ et un fonctionnement maîtrisé dont l'évolution est maintenu à +1,6% l'an.

Le CESER est conscient de l'effort de rigueur de la collectivité dans le fonctionnement, car pour tenir cet objectif de +1,6% des dépenses réelles de fonctionnement, il aura fallu faire des choix dans maints domaines pour compenser les augmentations qui s'imposaient à la collectivité dans d'autres secteurs. Citons par exemple les +4,5% du fonctionnement du réseau de transport régional (liés notamment aux péages et à l'énergie), les +5,1% de l'emploi, de la formation professionnelle et métiers de demain (liés à l'accroissement de la crise) et les +3,6% de l'apprentissage (alors que la Dotation de Décentralisation - Formation Professionnelle et Apprentissage - DDRFPA - reste identique à 2012)

Le CESER a soutenu, dans son avis sur les Orientations Budgétaires en novembre 2012, la Région dans sa démarche et sa volonté d'accroître l'investissement sur la période 2011-2016, avec une programmation supplémentaire de 150 M€. Le CESER avait néanmoins souligné, que dans un contexte d'incertitude de l'évolution des dotations de l'Etat, de l'évolution des compétences régionales dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, de l'évolution des taux d'intérêts des emprunts et de la capacité à mobiliser l'épargne, qu'il considèrerait que s'en tenir à 5 années de ratio de désendettement était un maximum à ne pas dépasser et si possible à limiter.

Fin 2013, l'encours de dette pourrait atteindre 1 148 M€ soit un ratio de désendettement voisin de 4 années. Pour rester au-dessous du seuil de 5 années d'endettement fin 2016, il faudra donc soit réduire les crédits de paiement dans les années à venir, soit voir une augmentation des recettes. Le CESER demeure très attentif à l'évolution de la dette de la Région et aux éventuelles modifications fiscales permettant aux Régions d'assumer pleinement leur rôle.

Dans le domaine du développement et activités économiques, de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, le CESER relève particulièrement les points suivants :

- Le soutien important de la Région à l'égard des entreprises,*
- La nécessité de renforcer les partenariats avec les acteurs économiques pour mailler au plus près des entreprises et des territoires. La multiplicité des aides régionales reste difficile à appréhender par les entreprises,*
- Nécessité d'une évaluation de l'impact des aides plus qualitatives que quantitative, pour cela le CESER souligne l'importance d'avoir un temps d'échange avec la Région permettant la restitution des travaux de la Commission Régionale de l'Evaluation et du Suivi des Aides,*
- Les modalités de fonctionnement de la Banque Publique d'Investissement qui restent à préciser,*
- Le soutien régional significatif à la recherche où il faut veiller à garder une démarche de type ascendante plutôt que descendante,*
- La cellule des entreprises en difficultés où des interrogations se posent sur la gestion des priorités et des flux. Souhait du renforcement de la coopération avec les différents acteurs (experts comptables, tribunaux de commerce, Banque de France, CCI, etc.). Opportunité de mettre en place un chef de file pour mieux coordonner l'action des différents acteurs.*
- L'agriculture où des interrogations se posent sur le peu de soutien aux investissements essentiels pour maintenir l'activité agricole (notamment la question de l'installation des jeunes agriculteurs).*
- La pêche avec le manque de visibilité des navigants face à la politique communautaire et la difficulté d'installation des jeunes.*
- Enseignement supérieur : le CESER constate avec satisfaction la consolidation du niveau d'investissement malgré la situation contrainte sur le plan budgétaire de la collectivité régionale. Cependant, le soutien à l'attractivité internationale, tel qu'il a été proposé dans le rapport du CESER d'octobre 2012 (« L'enseignement supérieur des Pays de la Loire : observateur ou acteur dans le système universitaire mondial pour les vingt ans à venir ? »), n'est pas pris en compte de manière significative au-delà des dispositifs existants (soutiens ENVOLEO et doubles-diplômes). En particulier, le financement des bourses de masters internationaux reste symbolique au regard des besoins d'une véritable politique d'attractivité. »*

Le CESER note que la réorientation de la politique de formation professionnelle autour de trois axes anticipe d'éventuels transferts de compétences aux Régions : la fonction autorité organisatrice, le recentrage sur les publics prioritaires, l'articulation de l'offre de formation avec les besoins d'emplois des secteurs prioritaires de l'économie ligérienne.

La Région est passée d'une logique de dispositifs à une logique de parcours. Cette nouvelle orientation est jugée positive car elle devrait prendre en compte les besoins des personnes prises en charge.

L'avis du CESER présenté lors des orientations budgétaires concernant le logement et la santé reste d'actualité et le CESER engage la Région à rester vigilante sur les impacts financiers sur les locataires suite aux travaux dans les logements.

Sur les formations dans le domaine sanitaire et social, le CESER demande à connaître les conclusions du diagnostic des besoins professionnels résultant de l'analyse territorialisée en cours.

Le CESER note que la Région poursuit avec volontarisme sa politique en matière d'infrastructures, de transports et de déplacements et s'est, à juste titre, recentrée sur ses compétences essentielles.

Néanmoins, tous ces choix réaffirmés s'opèrent dans un contexte reconduit de baisse des dotations et ressources de compensation, de hausse des dépenses de fonctionnement liée aux péages exigés par RFF et à celle du coût de l'énergie.

Ces contraintes sont également percutées par la permanence de l'absence d'une part d'autonomie fiscale de la Région et d'une demande croissante en matière de transport collectif.

Aussi, sans qu'il soit question de remettre en cause cette politique d'offre de service de qualité sur l'ensemble du territoire régional, le CESER s'interroge sur l'évolution de cette politique si elle ne doit reposer que sur le recours à l'augmentation des tarifs ou des certificats d'immatriculation, augmentation qui impacte exclusivement les usagers.

Le CESER note le montant très significatif des nouveaux contrats régionaux (130 M€) et aussi la menace qui pèse sur l'opération de Restructuration pour l'Artisanat et le Commerce (ORAC).

Cette action connaît un réel succès, mais il semble que les engagements pris sont loin d'être couverts par les sommes budgétées par l'Etat dans le cadre du CPER. Cette action est importante pour l'artisanat et le commerce en particulier dans les territoires ruraux et l'Etat doit maintenir son accompagnement et à défaut la Région ne doit pas se désengager de cette action qui est en lien avec les 500 projets pour le développement économique des territoires.

La politique volontariste de la Région, hors compétences obligatoires, dans le domaine de la culture, du sport ou du tourisme notamment, est confrontée à des difficultés de pilotage lorsque plusieurs collectivités interviennent. Il est nécessaire d'assurer une mise en cohérence des interventions dans ces domaines. Par ailleurs, si la Région se retire financièrement de ces interventions, les co-financeurs, notamment l'Etat, risquent de faire de même ou de réduire fortement leur engagement.

Le CESER note l'effort remarquable de la Région pour rendre cohérentes les interventions en faveur des équipements sportifs.

Il apparaît urgent que le projet de CREPS se concrétise afin de conforter cet outil structurant pour le territoire régional et le grand ouest dans ses deux dimensions : la formation en matière sportive d'une part et l'éducation populaire d'autre part.

La forte augmentation des crédits alloués au tourisme concrétise bien la volonté de la Région de considérer le tourisme comme une véritable filière économique et d'envergure.

Le CESER constate avec satisfaction la consolidation du niveau d'investissement dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage, malgré la situation contrainte sur le plan budgétaire de la collectivité régionale. Il souligne le respect des engagements pris.

Le CESER souligne la nécessité d'avoir des actions concertées entre politiques régionales notamment :

- entre l'agriculture et l'environnement où des politiques coordonnées sont à développer
- sur les politiques énergétiques qui sont traitées de manière transverse.

L'édition de budgets transversaux des politiques régionales de l'énergie et en faveur des jeunes répond à l'attente du CESER. Leur arrivée tardive n'a pas permis un examen approfondi, ce qui sera fait à l'occasion du Budget Supplémentaire en juin prochain.

Le CESER ne remet pas en cause l'action en direction des chaînes de télévision locales mais s'interroge sur le contrat de partenariat à hauteur de 0,9 M€ avec France Télévisions pour les années 2013, 2014 et 2015.

Pour le CESER, il n'est pas possible de rémunérer une télévision publique, France 3 Pays de la Loire, financée par le contribuable par le biais de la contribution à l'audiovisuel public, pour faire son métier.

CONCLUSION

Ces observations étant faites, le Conseil Économique Social Environnemental de la Région des Pays de la Loire émet un avis favorable sur le projet de Budget Primitif 2013 de la Région.

ANNEXES

ANNEXE 1 - LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement

	BP 2012	BP 2013	Evolution
Concours financiers de l'Etat			
Dotation Globale de fonctionnement (DGF) Forfaitaire	263 000 000	263 000 000	0,0%
Dotation de Décentralisation -Formation Professionnelle & Apprentissage (DDRFPA)	104 350 000	104 350 000	0,0%
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	16 900 000	16 900 000	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité (DTCE)	10 600 000	8 300 000	-21,7%
S/Total	394 850 000	392 550 000	-0,6%

Les ressources fiscales et de compensation de la réforme fiscale

Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	180 000 000	188 500 000	4,7%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) - ferroviaire	10 500 000	11 000 000	4,8%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) - télécommunications	21 500 000	21 600 000	0,5%
Dotation complémentaire DC RTP	15 800 000	15 800 000	0,0%
Dotation complémentaire FNGIR	15 600 000	15 600 000	0,0%
Rôles supplémentaires	300 000	200 000	-33,3%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)	183 800 000	181 962 000	-1,0%
Taxe sur les cartes grises	113 000 000	122 700 000	8,6%
S/Total	540 500 000	557 362 000	3,1%

Les recettes liées aux politiques régionales

Participations diverses	96 405 000	95 832 800	-0,6%
Recettes tarifaires et de gestion	14 735 000	15 040 200	2,1%
Remboursements d'avances	400 000	525 000	31,3%
Recettes exceptionnelles	3 950 000	1 043 300	-73,6%
S/Total	115 490 000	112 441 300	-2,6%
Recettes réelles de fonctionnement	1 050 840 000	1 062 353 300	1,1%

Les recettes réelles d'investissement

Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)	23 120 000	23 120 000	0,0%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)	35 000 000	37 000 000	5,7%
Fonds de concours	13 975 000	20 031 300	43,3%
Participations diverses	23 450 000	12 580 000	-46,4%
Recettes tarifaires et de gestion	15 000 000	16 572 000	10,5%
Remboursements d'avances	4 155 000	2 156 000	-48,1%
Recettes exceptionnelles	2 080 000	12 410 215	496,6%
Recettes réelles d'investissement	116 780 000	123 869 515	6,1%
Total des recettes réelles	1 167 620 000	1 186 222 815	1,6%

ANNEXE 2 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	191 195 000	32 819 000	207 016 800	35 162 980	8,3%	7,1%
Alimentation et agriculture	15 100 000	5 500 000	15 900 000	5 700 000	5,3%	3,6%
Développement industriel et innovation	30 100 000	4 683 000	39 242 500	5 811 000	30,4%	24,1%
Economie de proximité et création d'entreprises	5 510 000	1 620 000	7 760 000	1 800 500	40,8%	11,1%
Enseignement supérieur	12 000 000	1 680 000	10 200 000	1 680 000	-15,0%	0,0%
Fonds d'investissement des Pays de la Loire	20 000 000	0	50 000 000	0	150,0%	
Pêche maritime et aquaculture	3 500 000	700 000	3 500 000	700 000	0,0%	0,0%
PRI et développement technologique	60 000 000	1 940 000	34 364 300	3 410 480	-42,7%	75,8%
Recherche	37 835 000	12 156 000	37 050 000	11 861 000	-2,1%	-2,4%
Tourisme	7 150 000	4 540 000	9 000 000	4 200 000	25,9%	-7,5%
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	4 700 000	10 483 000	5 700 000	10 911 500	21,3%	4,1%
Aide à la mobilité internationale		4 795 000		4 785 000		-0,2%
Internalisation des entreprises	4 000 000	2 850 000	5 000 000	2 990 000	25,0%	4,9%
Relations européennes	0	702 000	0	843 500		20,2%
Relations internationales	700 000	2 136 000	700 000	2 293 000	0,0%	7,4%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	2 610 000	103 701 820	2 622 000	200 649 000	0,5%	93,5%
Emploi	150 000	4 225 000	150 000	5 345 000	0,0%	26,5%
Formation professionnelle continue	2 460 000	99 476 820	2 472 000	195 304 000	0,5%	96,3%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	24 900 000	6 569 500	18 562 000	7 642 000	-25,5%	16,3%
Charges de structures et de gestion	14 100 000	5 035 000	13 562 000	5 310 000	-3,8%	5,5%
Démocratie et outils de politiques publiques	800 000	1 384 500	0	2 332 000	-100,0%	68,4%
Gestion des fonds structurels européens	10 000 000	150 000	5 000 000	0	-50,0%	-100,0%
Solidarités, santé et égalité des droits	33 857 800	50 621 550	29 632 800	50 622 500	-12,5%	0,0%
Formations sanitaires et sociales	300 000	41 166 200	100 000	41 787 500	-66,7%	1,5%
Logement et cadre de vie	27 105 000	362 350	23 500 000	265 000	-13,3%	-26,9%
Santé et qualité de la vie	4 952 800	1 775 000	4 932 800	1 775 000	-0,4%	0,0%
Solidarités humaines et dynamique sociale	1 500 000	7 318 000	1 100 000	6 795 000	-26,7%	-7,1%
Infrastructures, transports et déplacements	81 074 800	126 583 400	91 117 122	137 985 300	12,4%	9,0%
Communications routières	3 590 000	0	4 650 000	0	29,5%	
Grand Port Maritime Nantes- St Nazaire	5 000 000	0	0	0	-100,0%	
Infrastructures ferroviaires	12 100 800	0	36 884 800	0	204,8%	
Transports	60 384 000	126 583 400	49 582 322	137 985 300	-17,9%	9,0%
Aménagement du territoire, environnement	67 121 000	6 587 000	160 377 472	6 579 000	138,9%	-0,1%
Développement territorial	44 236 000	1 515 000	130 329 472	1 452 000	194,6%	-4,2%
Environnement	22 885 000	5 072 000	30 048 000	5 127 000	31,3%	1,1%
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	17 770 000	27 090 000	17 770 000	27 270 000	0,0%	0,7%
Action culturelle	3 150 000	16 355 000	3 150 000	16 510 000	0,0%	0,9%
Equipements structurants	5 000 000	0	5 000 000	0	0,0%	
Patrimoine	7 000 000	2 430 000	7 000 000	2 570 000	0,0%	5,8%
Politique sportive régionale	2 620 000	6 780 000	2 620 000	6 665 000	0,0%	-1,7%
Vie associative, jeunesse et citoyenneté	0	1 525 000	0	1 525 000		0,0%
Education et apprentissage	153 922 500	223 018 835	189 443 915	220 603 640	23,1%	-1,1%
Apprentissage	14 000 000	143 490 000	18 000 000	140 170 000	28,6%	-2,3%
Enseignement secondaire	139 922 500	79 528 835	171 443 915	80 433 640	22,5%	1,1%
Total	577 151 100	587 474 105	722 242 109	697 425 920	25,1%	18,7%

ANNEXE 3 - LES CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

	BP 2012		BP 2013		Evolution	
	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	134 346 828	28 098 380	144 794 485	28 002 828	7,8%	-0,3%
Alimentation et agriculture	14 000 000	4 300 000	12 272 930	3 868 757	-12,3%	-10,0%
Développement industriel et innovation	26 450 000	4 447 000	27 938 888	4 787 720	5,6%	7,7%
Economie de proximité et création d'entreprises	4 524 100	1 550 000	5 525 550	1 634 500	22,1%	5,5%
Enseignement supérieur	18 900 000	1 200 692	19 701 687	1 354 000	4,2%	12,8%
Energie				25 000		
Fonds d'investissement des Pays de la Loire	8 010 900		11 285 000		40,9%	
Pêche maritime et aquaculture	2 120 000	400 000	1 980 000	400 000	-6,6%	0,0%
PRI et développement technologique	20 625 000	1 705 000	23 121 992	1 870 862	12,1%	9,7%
Recherche	32 216 828	10 055 688	34 918 438	10 056 989	8,4%	0,0%
Tourisme	7 500 000	4 440 000	8 050 000	4 005 000	7,3%	-9,8%
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	4 230 000	9 289 000	4 864 000	8 378 292	15,0%	-9,8%
Aide à la mobilité internationale		4 200 000		3 193 175		-24,0%
Internalisation des entreprises	3 630 000	2 600 000	4 200 000	2 640 000	15,7%	1,5%
Relations européennes		605 000		751 367		24,2%
Relations internationales	600 000	1 884 000	664 000	1 793 750	10,7%	-4,8%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	4 530 730	121 145 548	3 341 094	127 314 823	-26,3%	5,1%
Emploi		2 795 000	100 000	3 775 000		35,1%
Formation professionnelle continue	4 530 730	118 350 548	3 241 094	123 539 823	-28,5%	4,4%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	112 361 000	196 519 370	109 140 900	196 384 453	-2,9%	-0,1%
Charges de structures et de gestion	90 281 000	195 196 870	91 640 900	194 768 776	1,5%	-0,2%
Démocratie et outils de politiques publiques	1 880 000	1 192 500	5 000 000	1 435 677	166,0%	20,4%
Gestion des fonds structurels européens	20 200 000	130 000	12 500 000	180 000	-38,1%	38,5%
Solidarités, santé et égalité des droits	44 059 680	54 933 450	32 614 586	53 452 490	-26,0%	-2,7%
Formations sanitaires et sociales	13 598 693	40 588 450	12 000 000	40 478 700	-11,8%	-0,3%
Logement et cadre de vie	25 227 777	155 000	16 223 179	115 000	-35,7%	-25,8%
Santé et qualité de la vie	4 913 210	1 340 000	4 145 407	1 340 000	-15,6%	0,0%
Solidarités humaines et dynamique sociale	320 000	12 850 000	246 000	11 518 790	-23,1%	-10,4%
Infrastructures, transports et déplacements	83 347 390	123 129 600	134 257 939	128 620 335	61,1%	4,5%
Communications routières	10 000 000		7 000 000		-30,0%	
Grand Port Maritime Nantes- St Nazaire	2 550 000		3 000 000		17,6%	
Infrastructures ferroviaires	31 085 630		33 000 000		6,2%	
Transports	39 711 760	123 129 600	91 257 939	128 620 335	129,8%	4,5%
Aménagement du territoire, environnement	74 794 294	6 115 635	60 129 986	6 325 931	-19,6%	3,4%
Développement territorial	49 448 000	1 183 635	40 495 439	1 595 308	-18,1%	34,8%
Environnement	25 346 294	4 932 000	19 626 668	4 730 623	-22,6%	-4,1%
Les Pays			7 879			
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	18 944 385	25 090 742	17 717 000	25 445 000	-6,5%	1,4%
Action culturelle	2 718 214	15 798 407	2 549 000	15 916 000	-6,2%	0,7%
Equipements structurants	4 006 649		4 000 000		-0,2%	
Patrimoine	10 087 300	1 818 580	10 080 000	2 470 000	-0,1%	35,8%
Politique sportive régionale	2 112 222	6 024 747	1 088 000	5 710 000	-48,5%	-5,2%
Vie associative, jeunesse et citoyenneté	20 000	1 449 008		1 349 000	-100,0%	-6,9%
Education et apprentissage	130 608 693	216 050 135	176 989 128	217 040 810	35,5%	0,5%
Apprentissage	19 795 628	137 265 000	14 568 913	137 071 550	-26,4%	-0,1%
Enseignement secondaire	110 813 065	78 785 135	162 420 215	79 969 260	46,6%	1,5%
Total	607 223 000	780 371 860	683 849 118	790 964 962	12,6%	1,4%

ANNEXE 4 - LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET LES RESTES A PAYER

	AP	RAP actualisés	CP 13	CP 14	CP 15	CP 16
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	799 269 200	297 641 181	144 794 485	126 648 135	110 981 521	80 333 432
Alimentation et agriculture	79 700 000	27 886 436	12 272 930	10 145 168	10 310 085	10 318 000
Développement industriel et innovation	174 770 000	37 840 996	27 917 888	27 272 749	26 484 117	25 080 000
Economie de proximité et création d'entreprises	26 000 000	3 852 464	5 525 550	5 360 000	3 475 000	3 275 000
Enseignement supérieur	58 060 000	46 179 091	19 701 687	9 658 771	7 966 250	7 750 000
Fonds d'investissement des Pays de la Loire	118 400 000	12 129 340	11 285 000	10 391 000	7 779 915	7 705 000
Pêche maritime et aquaculture	17 500 000	5 131 555	1 980 000	1 960 000	1 940 000	1 940 000
PRI et développement technologique	129 809 200	36 983 414	23 142 992	24 044 066	23 471 000	3 735 572
Recherche	164 680 000	110 925 775	34 918 438	31 916 381	24 355 154	16 529 860
Tourisme	30 350 000	16 712 110	8 050 000	5 900 000	5 200 000	4 000 000
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	24 850 000	2 095 227	4 864 000	3 928 184	3 920 000	3 821 816
Internalisation des entreprises	21 250 000	1 543 746	4 200 000	3 400 000	3 400 000	3 400 000
Relations internationales	3 600 000	551 481	664 000	528 184	520 000	421 816
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	12 706 000	7 670 794	3 341 094	1 755 822	2 286 213	2 247 394
Emploi	300 000	0	100 000	120 000	50 000	0
Formation professionnelle continue	12 406 000	7 670 794	3 241 094	1 635 822	2 236 213	2 247 394
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	84 762 000	108 458 211	20 074 000	15 536 000	14 804 725	5 665 000
Charges de structures et de gestion	58 862 000	7 032 293	2 574 000	3 036 000	2 485 000	2 665 000
Démocratie et outils de politiques publiques	10 900 000	40 406 190	5 000 000	0	0	0
Gestion des fonds structurels européens	15 000 000	61 019 728	12 500 000	12 500 000	12 319 725	3 000 000
Solidarités, santé et égalité des droits	125 395 600	108 249 611	32 614 586	28 890 221	17 857 000	14 617 173
Formations sanitaires et sociales	1 000 000	24 920 035	12 000 000	6 990 302	0	0
Logement et cadre de vie	97 960 000	73 927 093	16 223 179	16 720 000	13 051 000	10 064 373
Santé et qualité de la vie	20 535 600	9 249 902	4 145 407	4 641 919	4 218 000	3 914 800
Solidarités humaines et dynamique sociale	5 900 000	152 582	246 000	538 000	588 000	638 000
Infrastructures, transports et déplacements	626 276 722	351 383 791	134 257 939	122 658 009	107 096 850	62 871 350
Communications routières	41 415 000	40 652 665	7 000 000	6 000 000	5 000 000	10 344 440
Grand Port Maritime Nantes- St Nazaire	5 000 000	9 875 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000	952 500
Infrastructures ferroviaires	206 585 400	126 132 598	33 000 000	33 972 190	31 109 590	18 643 860
Transports	373 276 322	174 723 528	91 257 939	80 685 819	69 987 260	32 930 550
Aménagement du territoire, environnement	491 878 555	187 151 155	60 122 107	39 942 959	65 361 118	71 164 279
Développement territorial	358 095 555	140 051 721	40 495 439	43 569 020	47 009 497	53 705 679
Environnement	133 783 000	47 099 434	19 626 668	-3 626 061	18 351 621	17 458 600
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	96 950 000	45 945 606	15 717 001	12 791 125	5 426 322	13 934 903
Action culturelle	15 750 000	4 197 900	2 549 000	2 395 983	2 361 265	2 634 000
Equipements structurants	31 435 068	16 125 071	4 000 000	3 642 454	4 517 500	4 500 000
Patrimoine	37 764 932	23 128 427	8 080 000	5 106 489	-3 213 301	4 800 000
Politique sportive régionale	12 000 000	2 484 340	1 088 001	1 646 200	1 760 858	2 000 903
Vie associative, jeunesse et citoyenneté	0	9 868	0	0	0	0
Education et apprentissage	830 750 115	412 365 215	176 989 129	199 604 000	129 195 000	117 732 710
Apprentissage	92 490 000	35 834 550	14 568 913	16 419 000	21 000 000	22 640 000
Enseignement secondaire	738 260 115	376 530 665	162 420 216	183 185 000	108 195 000	95 092 710
Total	3 092 838 192	1 520 960 792	592 774 341	551 754 455	456 928 749	372 388 057

ANNEXE 5 - LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE).

L'ouverture d'une AP ou d'une AE s'effectue par délibération du conseil régional fixant le montant approximatif de la dépense. Ce montant peut être révisé à tout moment selon les mêmes formes. L'AP ou l'AE représente le montant maximum des crédits pouvant être engagés au titre des dépenses considérées.

Pour le mandatement de ces dépenses, la consommation des crédits se réfère en revanche aux crédits de paiement ouverts pour l'exercice.

L'équilibre du budget s'apprécie par rapport aux seuls crédits de paiement.

Suivant la règle de l'universalité budgétaire, le budget de la région doit comprendre l'ensemble des recettes et des dépenses.

Cette règle suppose la non contraction entre les recettes et les dépenses et la non affectation d'une recette à une dépense (sauf cas très particuliers prévus dans la norme comptable).

Par ailleurs, l'instruction comptable 71 applicable aux régions prévoit qu'un rapport portant sur le bilan de la gestion des engagements pluriannuels est présenté par le président du conseil régional à l'occasion du vote du compte administratif.

Ce bilan s'appuie sur l'annexe normalisée et le ratio prévus ci-dessous.

L'évolution de la gestion pluriannuelle est retracée au sein d'un tableau annexé au compte administratif indiquant :

- le stock des autorisations de programme (AP) votées lors des exercices antérieurs et disponibles à l'affectation. Il s'agit de l'ensemble des AP votées par le conseil régional et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une affectation ;
- les AP votées dans l'année sont les AP nouvelles votées au cours de l'exercice N ;
- le stock d'AP affectées lors des exercices antérieurs et encore en cours, c'est-à-dire celles qui ont été affectées par le conseil régional ou la commission permanente, si elle en a reçu délégation, mais non encore couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1);
- le flux d'AP affectées dans l'année correspond aux AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci (2) ;
- les AP affectées annulées sont les AP votées avant ou pendant l'exercice en cours et qui sont annulées pendant celui-ci par le conseil régional (3) ;
- le stock d'AP affectées restant à financer. Il s'agit du stock d'AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/N, auquel sont ajoutées les AP affectées et non couvertes par des CP dans l'année, et duquel sont soustraites les AP affectées annulées : (4) = (1)+(2)-(3);
- le montant des nouvelles AP affectées dans l'exercice par le conseil régional ou la commission permanente (4);
- le montant des AP annulées par le conseil régional ou la commission permanente (5) ;
- le montant des CP mandatés dans l'exercice N (5) ;
- le stock des AP affectées non encore couvertes par des CP mandatés au terme de l'exercice N (6) (qui est égal à (4) – (5)).

Le même tableau doit être rempli pour les autorisations d'engagement.

Les informations fournies permettent de calculer le ratio de couverture des autorisations de programme (ou d'engagement) affectées au terme de l'exercice par les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice. Il est égal à (6)/(5) et porte sur la globalité des engagements pluriannuels, respectivement en investissement et en fonctionnement. La production de ce ratio est obligatoire au compte administratif.